

# Glanes

## EN BROCÉLIANDE

### La circonscription

Un facteur de  
cohésion territoriale



### AU COMMENCEMENT ÉTAIT LE CANTON...

**E**n **1790**, l'Assemblée Constituante réforme les structures administratives de la France en créant les départements, divisés en districts, eux-mêmes subdivisés en cantons puis en communes.

À l'origine, le district de Montfort (on ne dit pas encore « sur Meu ») est constitué de 9 cantons : Bécherel, Bédée, Bréal, Gaël, Iffendic, Montauban, Montfort, Plélan et Saint-Méen.

Administrativement entre la commune et le district, **le canton se justifie au départ comme le ressort du Juge de Paix.**

Après la chute de Robespierre, les districts sont supprimés en 1795 et le Consulat rend les pouvoirs municipaux aux communes.

**En 1799. Les arrondissements sont créés et placés sous l'autorité d'un sous-préfet.**

Celui de Montfort se compose de 5 cantons : Bécherel, Montauban, Montfort, Plélan et Saint-Méen.

Cette bizarrerie territoriale regroupe plusieurs communes autour d'un chef-lieu.

En **1790**, le canton de Montfort regroupait : Breteil, La Chapelle-Thouarault,

La Nouaye, Montfort et Talensac

**Puis en 1799** Montfort intègrera les communes de Bédée, Claves, Iffendic, Le Verger, Pleumeleuc, Saint-Gonlay

Il faut attendre **1848** pour l'élection, par Canton, d'un **Conseiller Général.** (Devenu Départemental au **XXI<sup>ème</sup>** siècle).

RENSEIGNEMENTS EXTRAITS, SUR CHAQUE CONSCRIT, DES LISTES ALPHABÉTIQUES DE NOMMES.		RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS	
NOMMES	PROFESSION	DATE	LIÉUX DE LA NAISSANCE
1890 - Gauthier			
1890 - Lambert			
1891 - Bouvier			
1892 - Lefevre			

## LE CHEF-LIEU DE CANTON : DES RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLES

**A**u fil du temps, le chef-lieu du canton devient un pôle économique attractif.

Sous l'Ancien Régime, les foires et les marchés de Montfort attiraient déjà la population des campagnes environnantes. À partir de 1832, le **comice cantonal** deviendra un rendez-vous pour le monde agricole. (Voir *Glanes* N° 98). Le canton prend un rôle géographique et sociologique qui va imprégner les mentalités.

Avec la loi sur la **conscription**, le phénomène va s'amplifier durablement. Chaque année, les jeunes hommes du même canton se retrouvent au chef-lieu pour subir l'examen qui doit les exempter, ou non, de partir aux armées.

Plus tard, il en ira de même avec l'épreuve du **Certificat d'Études Primaires** institué à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. L'instituteur de l'école communale envoie ses meilleurs élèves passer l'examen au chef-lieu du canton. Ces rendez-vous de la jeunesse deviennent de véritables rites de passage auxquels il est préférable de se soumettre...



LE TIRAGE AU SORT (GRAVURE O. PERRIN, 1835 - ED. 1918)

## LES CONSCRITS DU CANTON...

**L**e principe de la **conscription obligatoire** pour tous les Français est proposé par la Constituante dès le 12 septembre 1789, mais d'abord repoussé par l'Assemblée, elle est finalement **adoptée en 1798** (loi Jourdan - Delbel). Ce sont les administrations municipales qui, chaque année, dressent les listes des **jeunes hommes âgés de 20 ans** devant se présenter obligatoirement devant les autorités. Ils sont inscrits ensemble, c'est à dire conscrits, sur le tableau de recrutement.

Certains sont épargnés : s'ils ont des parents indigents (50 % des jeunes recensés !)<sup>(1)</sup>, ou peuvent payer un remplaçant. En réalité, les principes du



REGISTRE DE  
CONSCRIPTION DE  
L'ARRONDISSEMENT DE  
MONTFORT POUR L'ANNÉE  
1812 (ADIV. 1R 105)

tirage au sort et du rachat remontent aux premiers règlements de la milice à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle.

Le jour venu, chaque année le maire accompagne ses jeunes conscrits jusqu'au chef-lieu du canton où les conseils de révision formés de médecins décident des hommes à exempter.

La taille minimale exigée est de 1,62 m en 1801, ramenée à 1,54 m en 1805, puis à 1,51 m en 1813. La taille diminue progressivement afin de fournir toujours plus d'hommes aux armées napoléoniennes ! Une partie des conscrits bretons, souvent de petite taille, sont éliminés : environ un tiers en 1800, encore un quart en 1806.

Les défauts physiques entraînent également l'exemption : mauvaise vue, maladie de peau, etc.

« Il faut dire qu'il [le sous-préfet] est très sollicité et les demandes de réforme pour cause de taille insuffisante ou infirmités, encombrant son bureau. Les maires, tous proches de leurs administrés, répugnent à répondre à ses demandes de renseignements... »<sup>(2)</sup>

Les conscrits sélectionnés tirent un numéro inscrit sur un bulletin, lu par le sous-préfet à haute voix devant tous les conscrits de la commune. Plus le chiffre est élevé, plus le conscrit a de chance d'échapper à l'armée ; le recrutement se faisant à partir du numéro 1, 2, 3, etc...

Mais certains deviennent déserteurs. En 1813, le sous-préfet de Montfort

rend compte au Préfet d'Ille-et-Vilaine de l'état des insoumis ou déserteurs dans l'arrondissement de Montfort : « Des dix-neuf conscrits de la levée des 120 000 hommes qui avaient été signalés comme ayant quitté leur détachement, il n'y en a plus que six qui n'ont pas rejoint ou n'ont pas été arrêtés ; dans ce nombre, il y en a deux de Breteuil... »<sup>(3)</sup>

Le tirage au sort est supprimé en 1905, et le service militaire, d'une durée de 2 ans, devient obligatoire et universel.

Le service militaire obligatoire est supprimé en 1997 au profit d'une armée de métier sur la base du volontariat.

#### LES 11 COMMUNES DU CANTON DE MONTFORT-SUR-MEU

Nom	Code Postal	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population (dernière pop. légale - 2012)	Densité (hab./km <sup>2</sup> )
1 Montfort-sur-Meu (chef-lieu)	35160	14,02	6 472	462
2 Bédée	35137	38,95	4 030	103
3 Breteil	35160	14,70	3 442	234
4 La Chapelle-Thouarault	35590	7,64	1 882	246
5 Clayes	35590	4,28	668	156
6 Iffendic	35750	73,66	4 410	60
7 La Nouaye	35137	2,77	329	119
8 Pleumeleuc	35137	19,51	3 077	158
9 Saint-Gonlay	35750	9,26	348	38
10 Talensac	35160	21,52	2 376	110
11 Le Verger	35160	6,96	1 476 (2012)	212

Le canton de Montfort-sur-Meu (ainsi officialisé administrativement depuis la création de notre Communauté de Communes !) regroupait 11 communes très disparates jusqu'en 2014. (INSEE)

LES CONSCRITS DE MONTFORT, CARTE 1907 (CLICHET MIGNOT, COLL MURET)



## LA TRADITION FESTIVE DES CONSCRITS...

La conscription est l'occasion de réjouissances marquant le passage de la vie de l'adolescence à la vie d'adulte.

Cela débute par la messe du dimanche matin. Puis ils paradedans la commune avec le drapeau tricolore, la cocarde, le tambour ou le clairon ! Ils passent de maison en maison, se font offrir un verre et vont « fleurir » les filles de la maison en leur offrant un bouquet de fleurs... Au fur et à mesure de la journée, on les remarque d'autant plus qu'ils ont bien festoyé et surtout copieusement arrosé l'évènement !

Très vite, le souvenir de cette journée est immortalisé par la photographie. Les premières photographies des conscrits connues dans le pays de Montfort datent des années 1900, éditées en carte postale dès 1905 à Saint-Méen-le-Grand, 1907 à Montfort-sur-Meu<sup>(4)</sup>...

Ces photographies montrent les garçons accompagnés d'un joueur d'accordéon, parfois de trompette ou de tambour. Les conscrits sont tous coiffés d'un béret ou d'une casquette et arborent rubans et cocardes tricolores. Malheureusement, en regardant ces jeunes hommes, au visage souriant, on ne peut s'empêcher de penser qu'ils se retrouveront bientôt confrontés à la guerre. Certains seront tués, d'autres faits prisonniers... La joie du conscrit ne dure qu'un jour...



LES CONSCRITS DE SAINT-MÉEN 1908 (CLICHÉ MIGNOT - COLL MURET)



MONTFORT « LES RESCAPÉS 1914 » (COLL MURET)



LES CONSCRITS DE 1892 (GALLICA : LE PETIT JOURNAL)

### EXTRAITS DES TRAVAUX DE BERTRAND MONVOISIN (2021) PAR JC GUÉGUEN

- (1) Roger Dupuy, *La Bretagne sous la Révolution et l'Empire*, Ouest-France université - 2004
- (2) Roland Delépine, *L'héritage des Juguet* - 2007
- (3) ADIV, IV 4
- (4) Collection de Michel Muret ©